



Syndicat des Producteurs de Miel de France

SPMF. Chambre d'Agriculture du Gers Route de Mirande BP 70161

F-32003 AUCH Cedex – France.

Tel : +33 (0)5 62 61 77 95

Mail : spmfm@gers-agriculture.org.

www.apiservices.biz/fr/spmf

Président : Joël Schiro: jschiro@miel-de-france.com

SPMF, 6 février 2018

À : conseil d'administration d'INTERAPI du 23 février 2018.

Proposition d'accord interprofessionnel à valider pour septembre prochain À renouveler chaque année si l'action est un succès.

Depuis plusieurs années, la disparition des abeilles, provoque une baisse considérable de la production. Cela se traduit au départ par des anomalies de comportement des colonies. Les apiculteurs multiplient les palliatifs techniques. Ils sont aussi contraints à une augmentation considérable de leur temps de travail sur le terrain.

La pénurie, les ruptures d'approvisionnement, la réduction de la gamme disponible d'une année sur l'autre, dans un réflexe mécanique, a conduit à la quasi disparition de la gamme des miels français fournie par les conditionneurs auprès de la grande distribution.

Suite à cette forte réduction, on ne trouve quasiment plus en rayon, que le miel de l'apiculteur local.... Dont on espère qu'il est toujours français, et local.

On assiste à une disparition progressive des miels français du circuit long. Ce n'est bon, ni pour les producteurs, ni pour les consommateurs, ni bien entendu pour la grande distribution.

Nous souhaitons proposer à la grande distribution et à tous les partenaires interprofessionnels, une action commerciale ponctuelle (pourquoi pas novembre/décembre avant les fêtes ?).

Il faut profiter de la création de cette interprofession pour expliquer à nos partenaires de la grande distribution le contexte général, les difficultés techniques à maintenir le cheptel, sans oublier les aspects malsains du marché, de la filière, ainsi que la fraude.

Nous souhaitons prendre le temps de faire une proposition concrète dont nous pourrions expliquer l'architecture au conseil d'administration du 23 janvier prochain.

L'idée est de mettre en place un accord interprofessionnel qui concernerait tous les miels français de chaque année, conditionnés par toutes les catégories d'opérateurs : apiculteurs locaux, conditionneurs régionaux ou nationaux, voire acteurs périphériques.

Cette opération serait bien entendu largement soutenue et relayée par la grande distribution qui prélèverait une cotisation interprofessionnelle (à priori volontaire, mais cela reste à définir). Les consommateurs seraient ainsi largement informés de l'utilisation de ces fonds qui seraient intégralement affectée à la recherche scientifique et/ou technique pour comprendre et proposer des solutions à ce désastre écologique.

Si ce dossier n'a pas avancé d'un pouce depuis si longtemps, c'est à cause des interférences liées aux obsessions de la communication médiatique sur le sujet.

Cette opération aurait un intérêt évident pour tout le monde :

- Les producteurs trouveraient un débouché ponctuel pour les miels produits dans l'année, même s'il s'agit de raretés,
- Les conditionneurs régionaux ou nationaux auraient une opportunité ponctuelle, fût elle limitée dans le temps, de proposer toute leur gamme, y compris les mono floraux et régionaux spécifiques, rarement présents dans la grande distribution puisqu'ils ne sont pas produits en volumes suffisants pour être présents toute l'année sur les linéaires,
- Les consommateurs disposeraient, pendant cette courte période, de toute la gamme des miels français produits dans l'année et seraient assurés de leur origine et qualité,
- La grande distribution bénéficierait pleinement de l'action médiatique ainsi menée en partenariat avec toute la filière,
- Les structures scientifiques et techniques pourraient disposer d'un financement interprofessionnel très utile à leurs recherches.

En conséquence, nous demandons quelques minutes lors du conseil d'administration du 23 février prochain pour présenter le projet.

Si, comme nous l'espérons, l'idée est retenue, nous souhaitons qu'elle soit mise à l'ordre du jour du conseil d'administration suivant. Cela permettra des échanges écrits entre temps de façon à être le plus efficace possible dans sa réalisation.

Dans l'espoir de pouvoir aboutir....

Les représentants du SPMF à INTERAPI....